Le Petit économiste - Actualité économique locale > Région > La Région lance un plan « abeilles » de 700 000 € pour venir en aide aux (...)



La Région lance un plan « abeilles » de 700 000 € pour venir en aide aux apiculteurs

mercredi 25 juillet 2018, par lpe

Suite aux difficultés rencontrées par la filière apicole cet hiver, la Région Nouvelle-Aquitaine lance un plan « abeilles ». Alain Rousset, président du Conseil régional, Jean-Pierre Raynaud, vice-président en charge de l'agriculture, et Nicolas Thierry, vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité, étaient aux côtés des apiculteurs de la Dordogne à Grignols le 13 juin dernier.

Durant l'hiver 2017-2018, les apiculteurs ont constaté une surmortalité plus importante que les années précédentes, 20 à 30% du cheptel, pouvant atteindre dans certains cas jusqu'à 60-80% de pertes.

Face à cette situation exceptionnelle, et après concertation de l'ensemble des structures professionnelles, notamment l'Association de Développement de l'Apiculture de la Nouvelle-Aquitaine, les Groupements Départementaux Sanitaire Apicole et la Chambre régionale d'Agriculture, la Région propose ce plan pour d'une part, venir en aide aux apiculteurs les plus sinistrés suite aux constats de surmortalité hivernale, et d'autre part, conduire des actions structurelles en faveur de cette filière.

Le premier volet de ce plan est dès à présent effectif. Un dispositif exceptionnel doté de 700 000 € sous forme d'une aide pour la reconstitution ou l'achat d'essaim est destiné aux apiculteurs les plus sinistrés. Ce dispositif est ouvert jusqu'au 30 septembre 2018.

Pour en savoir plus : clic ici

Le deuxième volet prendra la forme d'actions contractuelles entre la Région et la filière avec l'appui de l'Union européenne qui seront finalisées à l'automne 2018.

La filière apicole en Nouvelle-Aquitaine

Sont reconnus comme professionnels, les apiculteurs détenant au moins 50 ruches, sachant qu'il faut au moins 150 à 200 ruches pour pouvoir vivre de l'apiculture.

Pour les exploitations comptant entre 30 et 50 ruches, on parle de pluriactifs et en dessous de 10 ruches de « petits producteurs ». On dénombre en Nouvelle-Aquitaine 601 apiculteurs professionnels, soit 30% des apiculteurs français. Ces 601 apiculteurs détiennent 125 427 ruches, soit en moyenne 210 ruches par exploitation.